

### **L'évaluation du programme de *Sciences humaines* au collégial Un programme mieux structuré et plus cohérent**

Montréal, le 27 octobre 1997. De façon générale, le programme de *Sciences humaines* révisé en 1990 est beaucoup mieux structuré et plus cohérent grâce, principalement, à la présence d'objectifs et d'un tronc commun de cours obligatoires pour tous les élèves. Il ressort également de l'évaluation, réalisée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, que certains collèges ont implanté le programme révisé de façon remarquable alors que d'autres ont encore du travail à accomplir pour que le programme donne tout son potentiel.

#### **Une finalité et des objectifs à rendre encore plus précis**

L'évaluation a montré que la finalité et les objectifs du programme, même s'ils ont contribué à le rendre plus cohérent, se prêtent encore à des interprétations diverses et que, dans certains cas, la formation offerte s'éloigne du but visé, à savoir, une formation de base plutôt large qui prépare les élèves aux études universitaires dans le champ des sciences humaines, en évitant toute spécialisation trop hâtive.

Afin de préserver l'orientation générale de la formation en sciences humaines, la Commission a recommandé à la Ministre de mieux circonscrire la finalité du programme et de préciser les objectifs en les complétant par des objectifs portant sur les connaissances à acquérir et à maîtriser. Elle lui demande également d'élaborer des standards appropriés à un programme préuniversitaire et de les appuyer sur des standards intermédiaires gradués, notamment d'ordre méthodologique, afin d'aider les collèges à planifier la progression des apprentissages.

Dans le contexte où la Ministre entend laisser aux établissements l'entière responsabilité d'établir et d'organiser les activités d'apprentissage de leurs programmes, ces précisions sont d'autant plus importantes pour garantir l'équivalence et une certaine homogénéité de la formation dans le réseau collégial.

#### **Des préalables universitaires à réduire au strict minimum**

La Commission a constaté que les universités influencent l'orientation de la formation collégiale en imposant des préalables à l'admission dans certains programmes universitaires en sciences humaines. Elles incitent ainsi les collèges à développer des profils plus spécialisés, notamment celui d'*administration*, où le nombre de cours en mathématiques qu'elles exigent et ceux en administration que l'élève est invité à suivre laissent peu de place aux autres disciplines et font obstacle à une réelle formation ouverte en sciences humaines.

À cet égard, la Commission a recommandé aux universités de réduire au strict minimum les préalables à l'admission aux divers programmes universitaires en sciences humaines. Dans le cas particulier des programmes d'administration, elle leur demande de retirer des préalables le cours *Calcul différentiel et intégral II*, d'autant plus qu'elles ne l'exigent pas de la part des diplômés du programme de *Techniques administratives*.

### **Une organisation du programme remarquable dans certains collèges**

Au moment de l'implantation du programme, la grande majorité des collèges ont repensé leur offre de formation en constituant des ensembles de cours sous forme de «profils» centrés sur des thématiques telles que l'individu, la société, le monde. Certains collèges sont allés beaucoup plus loin et ont mis sur pied des projets à la fois concrets et rassembleurs qui ont contribué à accroître la cohérence du programme, voire à valoriser les sciences humaines.

Par exemple, des collèges ont défini un «profil du diplômé» qui met l'accent sur le résultat devant être atteint à la fin des études collégiales et d'autres ont établi une «filière méthodologique» qui constitue l'épine dorsale du programme. D'autres encore ont instauré, pour tous les élèves, une première année commune formée pour l'essentiel des cours du tronc commun, alors que certains ont précisé un cours d'introduction pour chacune des disciplines offertes. Des collèges ont adopté une approche par compétences graduées et d'autres ont établi des objectifs généraux à atteindre pour chaque trimestre ou chaque année.

Ces quelques exemples, tirés du rapport de la Commission, montrent que de nombreux collèges se sont préoccupés d'établir des séquences d'apprentissage qui favorisent une progression équilibrée et harmonieuse de leurs élèves et facilitent ainsi le développement de leurs connaissances et de leurs habiletés méthodologiques.

### **Une plus grande cohérence grâce au travail d'équipe**

La mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* requiert l'implantation de l'approche programme et la mise en place de mécanismes et de structures de concertation qui dépassent les regroupements disciplinaires (les départements). L'évaluation a révélé que, dans le cadre de nouvelles structures multidisciplinaires, tels les comités de programme, le travail en équipe des professeurs a favorisé l'émergence d'une vision commune des objectifs et des divers aspects du programme et permis à certains collèges d'offrir un programme plus cohérent.

Par ailleurs, la Commission a constaté que le manque de souplesse des conventions collectives au regard de la sécurité d'emploi liée à la discipline des professeurs et l'absence d'un leadership pédagogique clair ont souvent constitué les principales sources des problèmes affectant la qualité du programme. Dans certains collèges, de nombreuses discussions sur l'amélioration du programme ont abouti à des impasses, voire des conflits, soit par une opposition syndicale à la création de mécanismes de concertation nécessaires au développement de l'approche programme, soit par des rivalités entre départements ou disciplines pour offrir tel ou tel cours.

La Commission a donc recommandé aux signataires des conventions collectives d'actualiser ces conventions dans l'optique de l'approche programme en vue de favoriser la concertation nécessaire à son implantation. Par ailleurs, la direction d'un collège doit assumer ses responsabilités et prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'il n'y a pas consensus. À cet effet, elle a recommandé aux collèges de renforcer le leadership pédagogique et de répartir de façon claire les responsabilités à l'égard de la gestion du programme. De nombreux collèges ont su relever ces défis, soit en instaurant les structures appropriées, soit en assurant d'une manière plus informelle la fonction de leadership et d'animation.

### **Un programme intéressant qui mérite la considération**

Il ressort de l'évaluation réalisée par la Commission que la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* est de qualité dans la majorité des collèges et que, là où le programme présentait des problèmes, la plupart des collèges ont déjà mis en place ou proposé des mesures de redressement.

La Commission a identifié des collèges où le programme est particulièrement intéressant. Dans ces collèges, le programme a pour principales caractéristiques de bien encadrer les élèves dans leur cheminement scolaire et leur développement personnel, de leur offrir un enseignement riche et stimulant et d'être dispensé par des professeurs enthousiastes, dynamiques et travaillant en équipe.

## **L'ÉVALUATION du programme de *Sciences humaines* au collégial**

### **Assurer un meilleur encadrement aux élèves**

Montréal, le 27 octobre 1997. Les caractéristiques des élèves inscrits en *Sciences humaines* au collégial posent des défis particuliers aux collèges, notamment en matière d'encadrement. Dans bien des cas, il s'agit pour eux de renforcer leur motivation pour les études, de détecter leurs difficultés et de les accompagner sur la voie de la réussite. Au terme de son évaluation, la Commission juge que cette réussite passe par une année commune pour tous et des mesures d'aide obligatoires pour les élèves qui en ont besoin.

### **Des antécédents scolaires variés**

Les élèves qui s'inscrivent en *Sciences humaines* au collégial arrivent avec des résultats au secondaire très variables, ils n'ont pas développé les mêmes habitudes de travail scolaire, ni la même motivation à l'égard des études, plusieurs ont une bonne idée de leur orientation future et de nombreux autres sont incertains de cette orientation, quand ils ne choisissent pas le programme par défaut. Cette diversité dans la préparation et l'orientation des élèves se reflète sur le taux de diplomation et sur la qualité du programme.

### **Une première année commune obligatoire pour tous les élèves**

Les efforts en vue de proposer aux élèves des cheminements sous forme de profils n'ont pas toujours donné des résultats probants. Malgré les réalisations heureuses relevées par la Commission, l'évaluation a mis en lumière un certain nombre de lacunes ou de difficultés. Les profils ont souvent été conçus à partir des postes d'enseignement existants ce qui a donné lieu, dans certains collèges, à des profils sans logique interne apparente et dont le contenu semble mal correspondre aux objectifs du programme. De plus, les élèves sont souvent invités à choisir un profil et certains de leurs cours avant même leur arrivée au collège. Suite à un changement d'orientation ou à des échecs subis en cours de route, plusieurs élèves ont de la difficulté à suivre le cheminement proposé.

Afin d'améliorer la cohérence de la formation et la persévérance des élèves, la Commission a recommandé que chaque collège instaure une première année de formation commune à tous les élèves au cours de laquelle seraient dispensés les cours de base du programme. Ce mode d'organisation offre plusieurs avantages : il permet aux élèves de mûrir leur orientation à l'intérieur même des sciences humaines tout en acquérant une bonne base de formation méthodologique et disciplinaire; il facilite aussi la formation de groupes stables et favorise le développement d'un sentiment d'appartenance au programme, rendant ainsi plus aisé le passage du secondaire au collégial.

### **Des élèves qui ont besoin d'encadrement et de mesures d'aide**

La Commission a noté une corrélation importante entre la note obtenue au secondaire et le taux de diplomation. Dans la majorité des cas, les collèges qui reçoivent une clientèle plus faible ont un taux de diplomation plus faible. Pour l'ensemble des collèges, ce taux varie entre 10 et 50 % pour la durée prescrite du programme (2 ans) et entre 20 et 65 % pour la période maximale d'observation (4 ans).

La Commission a aussi examiné le cas des élèves dont la réussite au secondaire est légèrement inférieure à la moyenne générale et qui, à près de 40 %, abandonnent les études collégiales malgré de bonnes probabilités de réussite. L'enquête menée par la Commission montre que, pour la plupart, ces élèves arrivent au collégial avec un problème d'orientation et de motivation et, du fait de leur moyenne au secondaire, ne font pas l'objet d'attention particulière dans les collèges.

Devant ces constats, la Commission s'est intéressée aux mesures de soutien offertes aux élèves sur une base volontaire, notamment le laboratoire de sciences humaines et la session d'accueil et d'intégration. Vu les possibilités offertes par les sessions d'accueil, la Commission a recommandé aux collèges de rendre les services d'aide obligatoires pour les élèves identifiés comme étant «à risque» et d'y inclure un volet d'orientation.

### **Le défi de la réussite pour les élèves et pour les collèges**

La persévérance et la réussite des élèves inscrits en *Sciences humaines* sont directement liées aux améliorations proposées en matière d'encadrement et de formation commune offerte en première année. En prenant les mesures qui s'imposent, les collèges seront mieux outillés pour conseiller leurs élèves et les préparer aux études universitaires.

## L'ÉVALUATION du programme de *sciences humaines* au collégial

### Portrait du programme

- Programme collégial qui compte le plus grand nombre d'élèves.
- Il est offert dans 60 établissements (44 cégeps et campus, 13 établissements privés).
- Il n'y a pas de préalables requis, contrairement à 75 % des programmes du collégial.
- À peu près le seul programme où les cours de première année ne sont pas les mêmes pour tous les élèves.

### *Programme renouvelé en profondeur en 1991 par :*

- *la formulation d'une finalité* visant la préparation adéquate des élèves à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines par l'acquisition de concepts fondamentaux en sciences humaines et par la formation générale de la personne;
- *la formulation de 14 objectifs* de l'ordre des connaissances, de la méthodologie et du langage;
- *l'introduction d'un tronc commun (5 cours)* en histoire, économie, psychologie et méthodologie constituée, en bonne partie, l'armature du programme;
- *la nouvelle règle de composition* fixant à 6 le nombre de disciplines différentes qu'un élève peut choisir et à 4 le nombre de cours admissibles dans la même discipline;
- *la prescription d'une activité d'intégration* qui doit amener les élèves à établir des liens entre leurs cours.

### *La mise en oeuvre du programme renouvelé dans les collèges*

- Le plus souvent, les collèges ont mis en oeuvre le programme en définissant des *profils* centrés sur des thématiques telles l'individu, la société, le monde;
- la plupart des collèges offrent entre 2 et 4 profils, dont presque toujours le profil *administration*;
- les profils peuvent varier d'un collège à l'autre;
- les cours de la formation spécifique autres que ceux du tronc commun (9) sont, pour la plupart, choisis parmi les 28 cours de la partie dite ministérielle de la liste des cours et regroupés à l'intérieur de profils.

### *L'effectif étudiant*

- Au moment de l'évaluation, à l'automne 1994, le programme regroupait près de 50 000 élèves, soit environ le tiers de tous ceux inscrits à l'enseignement collégial.
- L'effectif varie considérablement d'un collège à l'autre, entre une trentaine et plus de 2500.

5

### *Portrait de l'effectif enseignant*

- 2330 professeurs ont donné les cours de la formation spécifique en 1994-1995;
- l'âge moyen se situe autour de la quarantaine;
- 49 % possédaient une maîtrise, 36 % un baccalauréat et 10 % un doctorat;
- l'effectif varie considérablement d'un collège à l'autre : entre moins d'une dizaine et 130;
- 90 % enseignaient dans les cégeps et 10 % dans les collèges privés;
- près de 80 % étaient engagés à temps plein et un peu plus de 20 % à temps partiel;
- les professeurs rencontrent habituellement entre 150 et 200 élèves chaque semaine.

-30-